

**EB35.R10**      **Nomination du Directeur régional pour l'Afrique**

Le Conseil exécutif,

Considérant les dispositions de l'article 52 de la Constitution; et

Ayant pris connaissance de la résolution AFR/RC14/R4 adoptée par le Comité régional de l'Afrique à sa quatorzième session,<sup>1</sup>

1. NOMME le D<sup>r</sup> Alfred Quenum Directeur régional pour l'Afrique à compter du 1<sup>er</sup> février 1965; et
2. AUTORISE le Directeur général à lui accorder un contrat de cinq ans, compte tenu des dispositions du Statut et du Règlement du Personnel.

Rec. résol., 7<sup>e</sup> éd., 5.2.1.4

*Quatrième séance, 20 janvier 1965*